

Cour des petites créances de

N° de la demande

Adresse

Numéro de téléphone

Demandeur n° 1

☐ Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. ☐ Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Défendeur n° 1

☐ Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. ☐ Moins de 18 ans.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca. Visit this site for information about accessible formats.

LA PRÉSENTE DÉFENSE EST DÉPOSÉE AU NOM DE : (Nom du/de la ou des défendeur(s)/défenderesse(s))

et je/nous : (Cochez la ou les cases qui s'appliquent)

- ☐ conteste/contestons la demande présentée contre moi/nous.
- ☐ reconnais/reconnaissons être redevable(s) de la totalité de la demande et propose/proposons les modalités de paiement suivantes :

_____ \$ par _____ à compter du _____ 20 _____.
(Montant) (semaine/mois)

- ☐ reconnais/reconnaissons être redevable(s) d'une partie de la demande, soit _____ \$ et
(Montant)

propose/proposons les modalités de paiement suivantes : _____ \$ par
(Montant)

_____ à compter du _____ 20 _____.
(semaine/mois)

MOTIFS DE CONTESTATION DE LA DEMANDE ET PRÉCISIONS :

Expliquez ce qui s'est passé, en précisant où et quand. Expliquez pourquoi vous contestez la demande présentée contre vous.

Si vous vous appuyez sur des documents, vous **DEVEZ** en annexer des copies à la défense. Si une preuve est perdue ou n'est pas disponible, vous **DEVEZ** expliquer pourquoi elle n'est pas annexée.

Que s'est-il

passé?

Où?

Quand?

Je conteste/Nous
contestons la
totalité ou une
partie de la
demande pour les
motifs suivants :

☐ **DES FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES SONT ANNEXÉES EN RAISON DU MANQUE D'ESPACE.**

Fait le : 20

(Signature du défendeur/de la défenderesse ou du/de la
représentant(e))

REMARQUE :	Dans les sept (7) jours civils qui suivent tout changement de votre adresse aux fins de signification, veuillez en aviser par écrit le tribunal et les autres parties.
-------------------	--

AVERTISSEMENT AU(X) DEMANDEUR(S) :	Si la présente défense comprend une proposition à l'égard des modalités de paiement, vous êtes réputé(e)(s) les avoir acceptées, sauf si vous déposez auprès du greffier et signifiez au(x) défendeur(s) une Demande au greffier (formule 9B) pour la tenue d'une audience relative aux modalités de paiement DANS LES VINGT (20) JOURS CIVILS de la signification de la présente Défense [par. 9.03 (3)].
---	--

Instructions pour déposer une défense à une demande

Vous pouvez déposer votre défense en ligne. Veuillez consulter : <https://www.ontario.ca/fr/page/depot-electronique-dune-demande-la-cour-des-petites-creances>.

Étape 1 : REMPLISSEZ la formule **Défense**. Assurez-vous que vos nom et adresse soient indiqués correctement pour pouvoir recevoir les documents se rapportant à votre cause. Indiquez les points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord et pourquoi et ceux sur lesquels vous êtes d'accord. Joignez des copies des documents à l'appui de votre cause. Si vous voulez payer la totalité ou une partie de la somme due, indiquez le montant du paiement et quand vous effectuerez ce paiement.

Si l y a plus d'un demandeur ou d'un défendeur, remplissez la formule **Parties additionnelles** (formule 1A) que vous placerez après la première page de votre formule de défense. Vous pouvez obtenir la formule sur les parties additionnelles et d'autres formules au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontariocourtforms.on.ca.

Étape 2 : SIGNIFIEZ votre formule « Défense » dûment remplie ainsi que toutes les pièces qui y sont jointes à chacune des autres parties à la cause, et préparez une preuve de signification (soit un Affidavit de signification (formule 8A) soit un Certificat de signification d'un avocat ou d'un parajuriste (formule 8B)). Pour de plus amples renseignements, consultez le « **Guide des procédures devant la cour des petites créances – Signifier des documents** » au greffe ou en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil.

Étape 3 : DÉPOSEZ votre Défense (formule 9A), les documents qui s'y rapportent et votre preuve de signification en ligne ou en les apportant ou les envoyant par la poste au greffe où le demandeur a déposé la demande. Vous avez 20 jours pour le faire après que vous avez reçu la demande. Si vous ne le faites pas dans ce délai de 20 jours, vous pouvez toujours déposer la défense, pourvu que le demandeur n'ait pas encore demandé au tribunal de constater votre défaut, ou avec l'autorisation du tribunal si vous avez été constaté(e) en défaut. Acquittez les frais de dépôt. Les chèques et mandats doivent être libellés à l'ordre du ministre des Finances. Les frais sont publiés au greffe et en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil.

Si vous avez été constaté(e) en défaut, vous devez prendre des mesures supplémentaires si vous désirez déposer une défense. Consultez le « **Guide des procédures devant la cour des petites créances – Répondre à une demande** » de la Cour des petites créances mentionné ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Si votre défense comprend une proposition à l'égard des modalités de paiement et que vous n'effectuez pas vos paiements conformément aux modalités que vous proposez, un jugement à l'égard du solde impayé peut être obtenu contre vous.

Que dois-je faire si le demandeur me doit de l'agent ou que quelqu'un d'autre est responsable de la perte?

Si vous voulez déposer la formule **Demande du défendeur** (formule 10A) contre le demandeur ou une autre personne, vous devez la déposer au plus tard 20 jours après avoir déposé votre défense. Si vous ne le faites pas avant la fin de ce délai, vous pouvez demander au tribunal, sur motion, la permission de la déposer plus tard. Des frais de dépôt sont exigés.

Pour de plus amples renseignements sur la réponse à une demande ou la présentation d'une demande du défendeur, consultez le « **Guide des procédures devant la cour des petites créances – Répondre à une demande** » de la Cour des petites créances qui est disponible au greffe et en ligne à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/renseignements-et-ressources-en-matiere-de-droit-civil. Vous pouvez également consulter la formule **Demande du défendeur** (formule 10A) en ligne à l'adresse www.ontariocourtforms.on.ca.

NE DÉPOSEZ PAS LA PRÉSENTE PAGE.